NOTES ET DISCUSSIONS

LE PARTICIPE, UNE CATEGORIE VARRONIENNE ?

par Guillaume Bonnet

Professeur à l'université de Bourgogne-Franche-Comté

Résumé. – *La double occurrence du mot* participia *dans le* **De lingua Latina** *ne garantit pas que la catégorie des* ***participes*** *ait été connue comme telle de* ***Varron****. Le dérivé* participalis *tend même à prouver, du fait que* participialis *l'a dans la suite largement remplacé, que le participe ne s'est érigé en catégorie qu'****après Varron****, et contre lui :* ***Palémon*** *pourrait bien en être l'inventeur.*

Epitome. – *Ex eo quod bis* **participia** *legitur uocabulum in libris Varronis* ***de lingua Latina*** *non inferendum est participia* ***partem*** *iam tum constituisse* ***orationis****. Verbum autem quod legitur in libro* ***X*** **participalis***, quod postea* participialis *uulgo dicitur, nos monet ut* ***post-varronianam*** *ducemus partem illam orationis, fortasse a* ***Remmio Palaemone*** *Varronis detractore inuentam.*

Même si nous ne sommes pas, avec Varron, aux tout débuts de la grammaire latine – son maître Aelius Stilo étudia systématiquement les *Carmina Saliorum* ou l'authenticité du corpus plautinien : cf. Suétone, *gram*. III 1-3 –, son œuvre est véritablement fondatrice de par son ambition et l'écho qu'elle rencontra tout au long de la tradition grammaticale latine – on trouve encore une cinquantaine de renvois à Varron chez Charisius, quatre siècles après la publication du *De lingua Latina*, vers 45 av. J.-C. Au seuil de l'édition que nous entreprenons de la triade des livres morphologiques, nous sommes confronté aux enjeux de la traduction française d'un discours grammatical qui n'a pas encore mis en place toutes les catégories auxquelles nous sommes habitués, et que la littérature artigraphique ira multipliant. L'utilisation de termes consacrés, généralement hérités du latin, et dont la justification étymologique ne nous est souvent, pour cette raison, plus toujours sensible, ne risque-t-elle pas de donner l'impression que le discours se développe à partir de notions établies et reconnues ? Le parti que l'on prendra, les choix de nomenclature, traditionnelle ou décalée, conditionnent donc, finalement, l'image d'originalité qu'on pourra donner à la pensée de Varron, au-delà de son mérite universellement reconnu d'avoir théorisé le latin comme les Grecs avaient pu décrire leur langue.

À cet égard, une des questions les plus importantes qui se posent est la manière de rendre le mot *participia*, qui se lit deux fois dans l'ensemble des trois livres :

- VIII 58 *uocabula … quod simul habent casus et tempora, quo uocantur participia…*
- IX 110 *de his quae appellantur participia…*

Le texte de l'unique manuscrit, Florentinus Laurentianus Plut. 51.10, du XI^e^ s., est sûr pour ces deux passages, et nous laisse devant l'alternative de tirer ce pluriel de *particeps* ou de *participium*, laquelle alternative ne pourrait être surmontée que par nos certitudes sur l'identification et le statut du participe chez Varron. Malheureusement, la disparition de la section morphologique du traité *De lingua Latina* après le livre X nous empêche de trouver des points d'appui ailleurs que dans la présente triade, où ils sont singulièrement faibles.

Dans le développement précédant immédiatement le passage VIII 58, il est question de substantifs déverbaux comme *amator*, d'*amare*, ou *salutator*, de *salutare* ; en passant ensuite aux *uocabula* qui nous intéressent, *dissimilia superiorum*, Varron précise néanmoins qu'ils sont *eadem origine uerborum*. Propos d'étymologiste, sans doute, qui souligne la commune origine verbale d'*amator* et d'*amans* ou *amatus*. Va-t-il plus loin ? La première des deux occurrences, la plus parlante, fait allusion à la caractéristique la plus évidente des participes, à savoir qu'ils connaissent à la fois les cas, propres aux nom et pronom, et les temps, attachés au verbe. Cette caractéristique sera constamment mise en avant dans la suite par les artigraphes, à partir de Sacerdos (III^e^ s. ap. J.-C.) : *est pars orationis cum tempore et casu. Participium dictum est quod partem recipiat a nomine, partem a uerbo* (*GL* VI 443, 17) [1]. Classiquement, la définition permet en outre, par un rappel étymologique, de justifier la dénomination de cette catégorie.

Varron est un homme de classements. Parmi les tableaux qui parsèment son traité, l'un d'entre eux revient avec une singulière régularité (VI 36, VIII 44, IX 31, X 17), qui utilise comme double critère précisément les variations morphologiques en cas et en temps, avatars de la distinction notionnelle fondamentale, installée dès les livres étymologiques, entre espace et temps. Pour schématiser l'approche varronienne, on pourrait présenter les choses ainsi : la vie, c'est du mouvement dans de l'espace ; le langage, image extériorisée de la vie intérieure, se déploie donc en entretenant une affinité avec l'un et/ou l'autre de ces deux pôles, à la fois quant au sens des mots considérés individuellement, grâce à une anamnèse étymologique (le livre V est consacré aux mots de l'espace, le livre VI à ceux du temps), mais aussi dans l'architecture du lexique. Sur le plan morphologique, donc, il existe des mots ayant une démultiplication en cas, les noms, d'autres – les verbes –, une démultiplication selon les temps ; certains ignorent les deux critères : tels sont nos adverbes, prépositions, conjonctions (les premiers pouvant avoir des degrés quand ils sont eux-mêmes dérivés : Varron cite *lecte lectissime* en VI 36). Enfin, certains ont un double développement, en cas et temps : les *participia* [2]. Il est donc tentant de penser que Varron donne ici,

1. Cf. L. Jeep, *Zur Geschichte der Lehre den Redentheilen*, Leipzig, Teubner, 1893, p. 259 et suiv.

2. D'où vient ce classement à deux critères ? Comme le précise Pierre Flobert dans son édition du livre VI (§ 36, note 1, p. 114 ; cf. aussi D. J. Taylor, Declinatio. *A Study of the Linguistic Theory of Marcus*

implicitement, au participe comme à l'adverbe, un statut comparable à celui du nom et du verbe.

Varron est en tout cas explicite au livre VIII (§ 11) et plus loin encore, en X 7 : si Dion d'Alexandrie en voit trois, en englobant les invariables, il raisonne, lui, avec deux *partes orationis*, nom et verbe – ce qui n'est guère étonnant, puisqu'il s'intéresse à la dérivation – et en aucun cas il n'en définit d'autres. Pourtant, en dépit de cette aporie, les éditeurs modernes n'hésitent pas à franchir le pas en parlant de participe, ce qui revient à placer cette catégorie dans l'arrière-plan conceptuel du *De lingua Latina* :

- VIII 58 « …weil sie zugleich Fälle und Zeiten haben, weswegen sie Partizipien heißen… », dans l'édition commentée de Dahlmann [3] ;
- IX 110 « …che riguarda i cosidetti participi. », dans l'édition commentée d'Antonella Duso [4].

Une troisième occurrence, dans le livre conclusif de la triade sur les principes de la morphologie, semble aller dans le sens de l'existence de la catégorie du participe. En X 34, on lit en effet, juste avant une lacune importante qui nous prive malheureusement du développement annoncé : *Tertii generis quae declinantur cum temporibus ac casibus ac uocantur a multis ideo participalia. Sunt hoc ge<nus>…*

Cette fois, c'est le mot *participium* qui semble attesté, indirectement, par le dérivé adjectival *participalia*, désignant des mots satisfaisant aux deux critères de marquage en cas et en temps. Toutefois, à bien y regarder, le témoignage semble délicat à utiliser. Il y a d'abord la restriction exprimée par le *uocantur a multis*, précision qui renchérit sur les tours à passif indéfini *uocantur* et *appellantur* des deux témoignages directs [5]. Ensuite, on observera que le dérivé *participalia*, avec l'absence de *i* pré-suffixal, est un peu étonnant : on attendrait le plus banal *participialia*, abondamment attesté chez les artigraphes. Le manuscrit étant ici net et lisible, il faut *a priori* écarter l'hypothèse facile d'une erreur de copie. Au reste, une pareille orthographe n'est pas isolée. On la trouve en effet dans divers autres textes grammaticaux, tous postérieurs : Quintilien I 4 29, Marius Victorin *GL* VI 201, Dosithée 18, 37 Bonnet (= *GL* VII 394, 5) = la grammaire anonyme de Bobbio 4, 18 De Nonno (= *GL* I 535, 6) = Diomède *GL* I 318, 20, Macrobe *excerpta*

Terentius Varro, Amsterdam, John Benjamins, 1974, p. 18), si l'origine grecque est affirmée par Varron lui-même (IX 31), on peine à la localiser précisément. Il est donc tentant de revenir à Varron, qui aurait systématisé dans la description du processus dérivationnel une approche à deux critères qu'il trouvait chez Dion d'Alexandrie, comme il le dit en VIII 11, mais à laquelle manquait la catégorie satisfaisant simultanément les deux critères de développement du lexique.

3. Varro, *De Lingua Latina Buch VIII* erklärt von Hellfried Dahlmann, *Hermes, Zeitschrift für klassische Philologie*, Einzelschriften 7, 1940 ; réimpr. Berlin - Zurich - Dublin, Weidmann, 1966.

4. M. Terenti Varronis *De lingua Latina IX*. Introduzione, testo, traduzione e commento a cura di Antonella Duso, Hildesheim - Zurich - New York, Olms, 2017.

5. Ces renvois pourraient désigner le monde grec, précisément les stoïciens. Nous aurions une autre trace de cette origine, selon Dahlmann, *op. cit.* [n. 3], p. 144, chez Priscien *GL* II 54 8-10, lequel affirme que les stoïciens comptaient cinq parties du discours, noms, appellatifs, verbes, pronoms, dits aussi articles, et conjonctions, *participium connumerantes uerbis participiale* [*participale* dans certains manuscrits !] *uerbum uocabant uel casuale*. Autant dire que le participe ne serait pas distinct du verbe, mais en constituerait plutôt un sous-groupe, ce à quoi paraît souscrire Varron – cf. plus loin.

Parisiana GL V 626, 28), Clédonius *GL* V 58, 3, Isidore, *orig*. I 7, 25, Virgile le grammairien, *epist*. III, 154, 8 et V 161, 23.

Cette graphie constitue-t-elle en fait un problème ? L'attestation de Macrobe, tirée de ses *Différences et points communs des verbes grecs et latins*, traité qui nous est parvenu sous la forme de deux séries d'extraits, se trouve aussi dans les *excerpta Bobiensia* (*GL* VI 648, 26) sous la forme *participialem* ! Pour les deux excerpteurs du haut Moyen Âge, l'orthographe est manifestement indifférente [6]. Considérée du reste d'un point de vue phonétique par Max Niedermann [7], la forme sans *i* paraît avoir subi une dissimilation à partir de la forme de loin la plus fréquente, qui a un *i* pré-sufixal.

Avec ou sans *i*, le dérivé s'est développé en latin dans trois sens différents, à mesure que les artigraphes affinaient la description de la langue. Le sens premier était très général : « relatif aux *participia* ». C'est manifestement celui de Varron au livre X, comme aussi celui de la rédaction qui a inspiré Dosithée, Diomède et l'anonyme de Bobbio, mais c'est aussi le moins fréquent, puisque le mot a vite glissé vers deux sens d'approximation « qui a la forme d'un participe », pour désigner distinctement 1°) des noms et adjectifs comme *amans* (Charisius *GL* 379, 20 Barwick = *GL* I 291, 14) ou *ostentum* (Priscien *GL* II 521, 2), ressemblant à des participes et pouvant d'ailleurs avoir une origine verbale, mais qui n'ont pas de valeur temporelle ; 2°) des formes nominales relevant manifestement du verbe, mais plus difficiles à appréhender que les participes, du fait qu'elles sont parfois indistinctes en diathèse ou encore insensibles au temps, comme *docendi docendo docendum doctum doctu* pour Diomède, *GL* I 355, 20. La forme varronienne *participalia* apparaît donc comme une variante très minoritaire du terme standard *participialia*, lequel se développe dans les témoignages postérieurs, en élargissant son sens.

Pour autant, la situation est-elle normale du point de vue de la dérivation ? Quand on examine les dérivés similaires développés à partir de la même base tirée de *capio*, évidente pour les Latins (en l'occurrence, *particeps* : cf. l'étymologie donnée par Sacerdos, citée plus haut), c'est l'inverse qu'on observe. En effet, pour tous les dérivés de ces composés en *ceps* qui se trouvent développer par ailleurs un substantif en *ium*, la forme sans *i* est, sinon exclusive, du moins très largement majoritaire. On dit normalement *municipalis*, *principalis*, plus rarement *aucupalis*, voire, sur des inscriptions, *mancipalis* [8]. C'est à peine si l'on peut signaler une poignée d'occurrences de variantes à *i* : *municipialis* est attesté trois fois, chez Quintus Cicéron (*pet*. 31, certains manuscrits), Ammien Marcellin et dans le Code théodosien ; *principialis* figure deux fois, aménagé ainsi pour entrer dans le vers, chez

6. Le *Thesaurus* signale ainsi des variantes dans la tradition manuscrite pour Diomède, *GL* I 338, 12 et 342, 3, Priscien, *GL* II 54, 10, schol. *Theb*. VII 360. Ajoutons avec une pointe de regret la normalisation que, moderne copiste médiéval, nous avons imposée, dans notre édition, au passage de Dosithée signalé ci-dessus ! Mario De Nonno a fait de même pour le texte de la grammaire anonyme de Bobbio.

7. « Mélanges de linguistique latine : à propos de la dissimilation de *l…l* », *Mnemosyne* (ser. 3) 3, 1935, p. 265-278.

8. Ces deux derniers respectivement attestés, selon le *Thesaurus*, chez Paul *ex Festo* 21 Lindsay, d'une part, et d'autre part Not. Tir. 44, 19.

Lucrèce (II 423 et VI 566). La dérivation en *alis* est donc la norme, ce qui implique un point de départ, non dans le dérivé *municipium* ou *principium* (quelle que soient les connivences ultérieurement établies entre les deux dérivés : cf. Festus p. 142 Müller = 126, 16 Lindsay : *municeps est, ut Aelius Gallus, qui in municipio liber natus est*), mais bien dans les formes sans voyelle en hiatus du composé, spécialement dans le pluriel *municipes*, *principes.* L'existence de *participalis* chez Varron présuppose donc un rapport avec *participes* ; il ne permet pas pour autant de nier que Varron ait utilisé le mot *participium*. Nous sommes donc renvoyés à l'incertitude quant à l'existence du mot, donc de la catégorie dans le *De lingua Latina*.

Une question, croyons-nous, pourrait suggérer une sortie de l'aporie. On ne voit pas, en effet, pourquoi, si la forme *participalis*, régulièrement formée, figure chez Varron, prestigieuse autorité de la grammaire encore au berceau, c'est une autre forme, *participialis* qui s'est imposée avec le temps dans la tradition artigraphique. L'exemple de la série *municeps-municipalis-municipium* montre assez que la pression bien réelle de *municipium*, se substituant à l'idée de *munus capere* [9], n'a pourtant pas suffi à transformer *municipalis* en *municipialis* ! Seul un « coup de force » pouvait motiver – et ensuite imposer – un pareil changement de terme, ou plus exactement ce remplacement, car nous pensons qu'à l'origine du moins, il y a dans l'emploi de *participialis* plutôt que *participalis* bien plus que la simple variation qu'on trouvera par exemple chez les excerpteurs de Macrobe. Mais dans quel but, ce « coup de force » ? La réponse est évidente : pour marquer dans le lexique technique lui-même une inflexion théorique importante, l'installation du participe au rang de *pars orationis*. Le mobile explique la manière.

Nous savons que Quintilien connaît le *participium*, mentionné à plusieurs endroits de son *Institutio oratoria* : I 5, 47 ; I 6, 26 ; IX 3, 64. Un passage décisif (IX 3, 9) montre clairement le participe à côté du verbe, et non dans l'état de sujétion morphologique où il se trouve encore chez Varron :

> Vtimur et uerbo pro participio : *<argenti> agnum dat ferre talentum* [*En*. V 248] tanquam *ferendum*, et participio pro uerbo : *uolo datum.*
>
> « On utilise aussi un verbe en guise de participe : "il lui donne un lourd talent d'argent à emporter" comme si l'on avait *ferendum*, et un participe au lieu d'un verbe : "je veux donner". »

Le « coup de force » est donc déjà réalisé à l'époque de Quintilien, même si celui-ci continue à utiliser – mais il écrit son traité comme professeur de rhétorique ! – *participalis*, relique d'un système *appellatiua participia* / *participalis* auquel succède un couple *participium / participialis* [10]. Il n'est pas

9. Comme le montre le rappel qu'Ulpien juge nécessaire, *dig*. 50, 1, 1 : *proprie quidem municipes appellantur muneris participes, recepti in ciuitatem ut munera nobiscum facerent. Sed nunc abusiue municipes dicimus suae cuiusque ciuitatis ciues, ut puta Campanos, Puteolanos*.

10. S'ils se réfèrent à une terminologie grecque, les termes latins pourraient calquer successivement les paires ῥήματα μετέχοντα / μέτοχος puis μετοχή / μετοχικός.

impossible que le changement ait participé d'un bouleversement plus ample, consistant à renouveler la présentation des *partes orationis* en substituant à la présentation varronienne une approche, également d'origine grecque (mais nous n'entrerons pas plus avant dans la question), s'appuyant sur le double critère d'une définition fonctionnelle et d'« accidents » spécifiques, ce que nous trouvons formulé avec une concision systématique idéale dans l'*Ars maior* de Donat (642, 2-4 Holtz) : *nomen est pars orationis cum casu aut corpus aut rem proprie communiterue significans […] Nomini accidunt sex, qualitas, conparatio, genus, numerus, figura, casus*.

Qui peut être à l'origine de cette refondation – puisqu'aussi bien, la tradition artigraphique lui emboîtera le pas en délaissant Varron [11] – couronnée de succès ? Seul, à notre avis, parmi les grammairiens connus dans l'intervalle (cf. Suétone, *gram.* XV et suiv.), Remmius Palémon a eu assez de rayonnement pour imposer une pareille évolution. Au-delà de la nécessité qu'il pouvait trouver à un pareil changement, le Vicentin n'était sans doute pas mécontent de reprendre ainsi sur un point de doctrine, voire sur la conceptualisation même de l'ensemble, Varron, cet encombrant prédécesseur, dont nous savons dans quelle hostilité il le tenait (Suétone, *gram*. XXIII 4 : Varron est traité de *porcus*).

Nous avons conscience que l'hypothèse ici échafaudée ici est peu vérifiable. La formuler enrichit en tout cas l'histoire de la grammaire, sinon d'une certitude, du moins d'une possibilité qui donnera à réfléchir, nous l'espérons. Elle ouvre aussi, et surtout, en l'occurrence, sur une conséquence pratique et immédiate pour l'éditeur de Varron : éviter, en VIII 58 et IX 110, la traduction par « participes » de *participia*, que nous comprendrons là et ici comme deux formes de *particeps*, d'où « mixtes ». Notre choix aura au moins cette vertu de ne pas planter d'une manière probablement anachronique le participe dans le paysage conceptuel varronien. L'étrangeté de notre traduction alternative y gagnera aussi l'intérêt de souligner combien Varron reste, pour les modernes, neuf dans son originalité : nous y confronter n'en est que plus stimulant [12].

11. Ce qui donnerait une raison, entre autres, pour laquelle le *De lingua Latina* a péri aux trois quarts : l'obsolescence.

12. Ces réflexions doivent ce qu'elles ont de moins contestable à Pierre Flobert, dans une note 4 au § 36 de son édition dans la CUF du livre VI du *De lingua Latina*. J'ai plaisir à afficher ici ma gratitude.